

Département de la formation et
de la sécurité
Monsieur le Conseiller d'Etat
Oskar Freysinger
Place de la Planta 1
1950 Sion

Sion, le 27 octobre 2016,

**Consultation cantonale sur la révision de la réglementation concernant la
surveillance des fondations**


Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le PDCVr a pris connaissance de l'avant-projet de révision de la réglementation concernant la surveillance des fondations.

A ce stade, notre parti ne se montre pas favorable à ces modifications. Nous déplorons en effet l'idée de vouloir externaliser des emplois qui pourraient être créés dans notre canton. Certes, la surveillance des fondations requiert des compétences pointues dans les domaines du droit et de la comptabilité et nous entendons que les ressources de votre département ne suffisent plus aujourd'hui à assumer correctement cette charge. Toutefois, pour régler ce problème, nous préférons que des moyens supplémentaires soient accordés à votre département plutôt que de céder ces compétences à un organisme inter-cantonal n'ayant pas son siège en Valais. De plus, cette délocalisation des responsabilités aurait une conséquence financière négative pour les petites fondations qui ne paient aujourd'hui aucun émolument aux communes et aux préfectures pour assurer leur surveillance.

En somme, le PDCVr est d'avis que le canton doit conserver une certaine autonomie dans ce domaine et qu'il serait dommageable qu'une grande partie des fondations soient pénalisées financièrement par une telle délocalisation.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces observations, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.



Marie Gaillard
Secrétaire générale